

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
SAISON 2017-2018

Club :

Nom du correspondant :

MONTANT DE LA PARTICIPATION 180 €

Règlement par chèque à l'ordre de Commission Cyclosport Ufolep Loiret (ecaisement janvier 2018)

A adresser à

Gérard DEZECOT 60, Pourtour Nord 45390 LA NEUVILLE SUR ESSONNE

REGLEMENT

Cette participation est versée pour chaque saison avant toute première commande de carte route ou cyclo-cross.

Un chèque de remboursement sera remis lors de la réunion annuelle à raison de :

- 50 euros au club qui est présent à la réunion annuelle de la commission cycloport.
- 100 euros au club qui a organisé une compétition route ou cyclocross au cours de la saison.
(mutualisation possible)
- De la différence entre la provision de 30 euros et les 2 euros par carton

Date:

Signature du responsable de club